
Conférence du désarmement

2 mars 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent soixante-treizième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 mars 2010, à 15 h 10

Président: M. Mikhail Khvostov (Bélarus)

Le Président (*parle en russe*): Je déclare ouverte la 1173^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai l'honneur, au nom de la Conférence, d'accueillir M. Micheál Martin, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Martin (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis très honoré de prendre la parole aujourd'hui, devant un auditoire aussi prestigieux et dans un lieu aussi chargé d'histoire. C'est la première fois que je m'exprime devant la Conférence du désarmement depuis mon accession à la fonction de Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, en 2008. Au cours de cette période, le désarmement et la non-prolifération n'ont cessé de figurer en tête des priorités de l'Irlande, comme c'est d'ailleurs le cas de tous les gouvernements irlandais depuis plus de cinquante ans.

Un des moments dont je suis le plus fier depuis que je suis Ministre des affaires étrangères est la Conférence diplomatique de Dublin qui a abouti à l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, en mai 2008. Beaucoup d'entre vous avez contribué à ce succès, obtenu après quinze mois d'un partenariat étroit établi entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile dans le but d'atteindre un objectif humanitaire commun. Aujourd'hui, 30 États ont ratifié la Convention et 104 l'ont signée, et l'instrument entrera en vigueur le 1^{er} août. La première réunion des États parties se tiendra plus tard dans l'année, en République démocratique populaire lao. Elle ouvrira une nouvelle phase dans les travaux, au cours de laquelle l'accent devra être mis sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'action en faveur de son adoption universelle. Je suis heureux que la Convention ait eu un tel retentissement international en jetant l'opprobre sur ces armes terribles et aveugles avant même de faire officiellement partie du droit international.

Cette semaine est marquée par l'anniversaire d'un autre fier moment de l'histoire de l'Irlande en particulier et de la communauté internationale en général. Je veux parler du quarantième anniversaire, vendredi prochain 5 mars, de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En 1958, un de mes éminents prédécesseurs, Frank Aiken, a présenté la première d'une série de résolutions des Nations Unies appelant à la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Il a œuvré sans relâche au service d'un traité de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le TNP a eu pour résultat durable d'éloigner le spectre d'une guerre nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires ont pris des engagements contraignants en faveur d'un désarmement nucléaire, et les autres États ont renoncé à acquérir l'arme nucléaire. Cet engagement des États dotés d'armes nucléaires s'est concrétisé par des mesures pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, Conférence au cours de laquelle les sept membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, dont l'Irlande fait partie, ont joué un rôle essentiel.

Malheureusement, d'importants problèmes restent encore à résoudre. La menace nucléaire est toujours aussi présente et les promesses sont restées lettre morte. Le potentiel de destruction de notre planète impose l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Elle doit éliminer tout risque de voir ces armes tomber aux mains de terroristes. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent se renforcer mutuellement.

La mise en œuvre du TNP a été marquée par des hauts et des bas. À la faveur de la dissipation des tensions de la Guerre froide, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 a décidé la prorogation illimitée du Traité. La résolution sur le Moyen-Orient, qui appelle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, a été votée. Cinq ans plus tard, les 13 mesures pratiques vers un désarmement nucléaire ont été adoptées. Malheureusement, ces succès ont été suivis par une décennie de stagnation.

Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la résolution sur le Moyen-Orient, et beaucoup des mesures pratiques n'ont pas été mises en œuvre. Le statut des documents finaux a également été remis en question.

La nouvelle Administration des États-Unis laisse planer un certain optimisme actuellement. C'est également le cas des signes envoyés par les États dotés d'armes nucléaires, qui ont fait savoir qu'ils étaient déterminés à faire des progrès sur le front du désarmement. Cette détermination sera essentielle si nous voulons faire des progrès d'ensemble lors de la Conférence d'examen de mai prochain. Le discours prononcé à Prague en avril dernier par le Président Obama et l'approche suivie depuis par les États-Unis sont bienvenus. Le sommet organisé en septembre dernier par le Conseil de sécurité pour examiner les questions afférentes à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, de même que le sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra à Washington le mois prochain, sont des événements encourageants. Je suis réconforté par les déclarations et les attitudes des États dotés d'armes nucléaires, en particulier de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni. Une conclusion positive des négociations de suivi du Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) serait une traduction des discours dans la réalité. Un tel mécanisme créerait sans aucun doute une base solide en vue de négociations de bonne foi, en mai, sur des mesures pratiques, concrètes, transparentes et vérifiables visant à réduire le nombre et le rôle des armes nucléaires existantes et à offrir des garanties de sécurité satisfaisantes aux États non dotés d'armes nucléaires.

Je me félicite de la proposition en cinq points présentée en octobre 2008 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Cette proposition renforce considérablement la nécessité bien connue pour les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement et instaure davantage de responsabilisation et de transparence. Outre qu'elle se fera l'écho de ces initiatives en mai prochain, l'Irlande fera tout pour qu'elles soient suivies de progrès.

À l'approche de la Conférence d'examen de 2010, on nous demande fréquemment de définir ce qui serait un succès. La Conférence de 2005 a effectivement échoué faute d'une volonté politique suffisante de la part de certains États clefs. Cette année, tout doit donc commencer par une réaffirmation claire des objectifs. La mise en œuvre du Traité doit faire l'objet d'un examen approfondi. Un ensemble équilibré, consensuel et ambitieux de décisions doit être adopté, de même que les mesures concrètes qui permettront d'aller de l'avant. Les États doivent réaffirmer leur adhésion aux décisions importantes prises lors de précédentes conférences d'examen, convenir de progrès mesurables à atteindre dans la mise en œuvre de chacun des trois piliers du TNP, et définir des mesures concrètes en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le résultat atteint en 2010 devra montrer de façon limpide que nous sommes irréversiblement engagés sur la voie des objectifs énoncés si clairement il y a plus de quarante ans.

Il faut surmonter de nouvelles difficultés et finir le travail dont je viens de parler. Le TNP a été conçu à une époque différente, et beaucoup des situations qui prévalaient alors ont évolué au fil du temps. Nous sommes aux prises avec des risques de prolifération très graves et très différents, notamment du fait de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée. Ces risques doivent être pris au sérieux et la question du retrait du Traité doit également être abordée.

Les circonstances semblent plus favorables au TNP qu'il y a une décennie. Cependant, le succès de la Conférence de mai requiert de l'ambition, et nous devons tous jouer notre rôle. Nous avons besoin de voir les discours devenir réalité. Des ponts doivent être jetés et les divergences comblées. Je vous assure que l'Irlande jouera son rôle en mai. Nous travaillerons avec nos partenaires de l'Union européenne, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, du Groupe des Dix de Vienne et avec tous les autres États parties au

renforcement du régime institué par le TNP. Nous sommes déterminés à parvenir à un résultat acceptable pour tous.

Il existe un lien fondamental entre les objectifs énoncés dans le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dernier accord majeur à avoir été négocié au sein de cette instance. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une étape cruciale sur la voie du désarmement nucléaire. Je suis préoccupé de noter que près de quatorze ans après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Traité n'est toujours pas encore entré en vigueur. Je suis encouragé par l'élan politique récent acquis concernant le Traité, et j'encourage une nouvelle fois les neuf autres États visés par l'annexe II à le ratifier immédiatement et sans condition préalable.

La Conférence du désarmement a apporté une contribution exceptionnelle aux efforts de limitation des armements et de désarmement. C'est pourquoi je déplore que la Conférence ne parvienne pas à engager un travail de fond, c'est-à-dire de négociation, depuis près de quinze ans. Depuis son adhésion, en 1999, l'Irlande n'a assisté à aucun travail significatif. Ce n'est pourtant pas le travail qui manque, et je vous exhorte à adopter sans délai un programme de travail.

La négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs aurait dû commencer depuis longtemps. Les négociations sur un tel traité doivent être ouvertes à la Conférence dès que possible. Pour être efficace, un tel traité devra comporter un mécanisme de vérification et couvrir les stocks existants. Un traité sur les matières fissiles limiterait l'expansion des arsenaux nucléaires existants, et constituerait un élément essentiel d'un programme échelonné en vue de l'élimination totale de ces armes. J'espère qu'une solution pourra être apportée à la paralysie actuelle, et que la Conférence pourra entreprendre les travaux qu'elle est censée accomplir.

Ma visite d'aujourd'hui est une occasion de réfléchir à l'importance et à la pertinence des Conventions de Genève et du droit international humanitaire, et aussi à l'importance de leur pleine mise en œuvre. Les préoccupations humanitaires sont au cœur de la politique étrangère de l'Irlande, et elles sont fondamentales dans le cadre de notre conception interdépendante de la sécurité, du désarmement, du développement et des droits de l'homme. Notre vision repose sur l'expérience de nos forces de maintien de la paix et de nos spécialistes du développement à l'étranger. Cette expérience a également influencé notre attitude à l'égard des systèmes d'armements qui frappent sans discrimination et notre rôle dans le contexte de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dans les années 90, et de la Convention sur les armes à sous-munitions, en 2008.

L'Irlande joue un rôle de premier plan dans ce travail, et j'attends avec impatience la première réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui doit avoir lieu plus tard cette année. Nous appuyons la République démocratique populaire lao dans ses préparatifs, et j'ai déjà dépêché un fonctionnaire irlandais à Vientiane pour appuyer ce travail. Nous apporterons une contribution substantielle au fonds d'affectation spéciale de la République démocratique populaire lao pour la Convention sur les armes à sous-munitions, qui doit être créé dans peu de temps. L'Irlande reste également déterminée à faire aboutir les négociations du Groupe d'experts gouvernementaux en cours à Genève dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques.

J'ai été un témoin direct de l'impact des armes à sous-munitions lors de la Conférence diplomatique de Dublin, où j'ai eu le privilège de m'entretenir avec des rescapés. Je suis fier que la Convention sur les armes à sous-munitions renferme des dispositions ambitieuses concernant l'assistance aux victimes et le nettoyage des zones contaminées. Ces dispositions influenceront considérablement notre démarche politique et notre action concrète en la matière.

Le désarmement conventionnel se caractérise par des tendances complexes et en constante évolution. L'Irlande s'intéresse à la notion globale de violence armée et à l'impact de cette violence sur la sécurité humaine, sur le développement durable et sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. J'espère que la quatrième réunion biennale des États sur les armes légères, qui doit se tenir à New York en juin prochain, connaîtra une issue positive. Je me réjouis de la présentation d'un ensemble de règles internationalement reconnues et validées concernant ces armes, à l'élaboration duquel l'Irlande a été heureuse de contribuer. Nous sommes aussi déterminés à adopter un traité contraignant et global sur le commerce des armes, qui devra couvrir toutes les armes et toutes les munitions. Nous travaillerons avec acharnement pour parvenir à un traité sur le commerce des armes complet et efficace.

Le Gouvernement irlandais attache une grande importance aux initiatives concrètes sur le terrain. Au cours des cinq dernières années écoulées, nous avons dépensé plus de 27 millions d'euros pour apporter un vrai plus aux gens dans leur quotidien par le biais de stratégies de prévention et de réduction de la violence armée. Cette action demeurera prioritaire.

Le rôle de la société civile dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération est essentiel et souhaitable. Seuls les États peuvent conclure des traités internationaux contraignants. Cependant, la réalité politique est que ces traités ne sont pas négociés en vase clos. Les espoirs et les craintes de nos concitoyens, y compris de ceux qui sont directement touchés par la violence armée, doivent être entendus.

Les défis que nous devons relever aujourd'hui en matière de désarmement et de non-prolifération sont redoutables. Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de laisser libre cours à notre désespoir ou à l'absence de volonté. Il y a des lueurs d'espoir et de réelles possibilités de faire des progrès, que ce soit ici à la Conférence du désarmement ou lors de la Conférence d'examen du TNP qui aura lieu dans deux mois. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais en travaillant ensemble avec suffisamment de volonté et de détermination, nous pouvons changer le présent et façonner l'avenir.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande d'avoir participé à nos travaux et de nous avoir livré une déclaration exhaustive, par laquelle il a montré l'appui du Gouvernement irlandais aux travaux de la Conférence.

Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est suspendue à 15 h 25; elle est reprise à 15 h 30.

Le Président (*parle en russe*): Nous reprenons la séance. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à la délégation de la République islamique d'Iran.

M. Hosseini (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la fonction de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation.

La raison pour laquelle je prends la parole est que je souhaite répondre à la remarque faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande à propos des activités nucléaires civiles de mon pays. Je tiens à rappeler que les activités nucléaires civiles de l'Iran sont conformes aux droits dévolus à mon pays par le TNP. L'affirmation du Ministre des affaires étrangères de l'Irlande sur cette question particulière n'est malheureusement pas conforme à la réalité.

Puisque cette question est sans lien avec l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, je limiterai mon intervention à cette remarque. Si nous nous félicitons de ce

que des dignitaires prennent part aux travaux de la Conférence du désarmement pour exposer leurs vues avec les membres, je demande aux éminents membres de la Conférence d'éviter de politiser les travaux de cette instance en soulevant des questions qui ne sont pas inscrites dans son mandat.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa contribution et donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée. Vous avez la parole.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est avec regret que ma délégation rejette les allégations de certaines délégations, notamment du Ministre des affaires étrangères de l'Irlande cet après-midi, qui a cité la République populaire démocratique de Corée, qui s'est retirée du TNP afin de défendre ses intérêts supérieurs. Par ces remarques, le Ministre a créé l'impression trompeuse que notre pays était le seul à violer les traités de désarmement. Il en a hâtivement conclu que le blocage et les difficultés de la péninsule coréenne étaient imputables à la République populaire démocratique de Corée.

Ces affirmations ne peuvent être interprétées autrement que comme une ignorance délibérée de la nature de la question, elle-même directement liée à l'existence d'un pays, à la protection de la politique des puissants et à la promotion de l'injustice.

Comme nous l'avons précisé clairement à plusieurs reprises, le retrait de mon pays du TNP est une mesure de légitime défense inéluctable prise pour protéger les intérêts suprêmes et la sécurité du pays contre la menace nucléaire de plus en plus précise exercée par les États-Unis.

Il n'y aurait pas eu de mesure de rétorsion aussi spectaculaire qu'un retrait du TNP si les États-Unis n'avaient pas inscrit la République populaire démocratique de Corée sur la liste des pays dits de «l'axe du mal» et comme cible d'une attaque nucléaire préventive.

Pour parler clairement, une fois de plus, à propos de la péninsule coréenne, le TNP n'a pas pu déjouer le déploiement d'armes nucléaires par un État qui possède le plus vaste arsenal nucléaire, ni mettre fin à cette menace. Le TNP disposait que les États dotés d'armes nucléaires sont tenus de les démanteler.

Néanmoins, le fauteur de troubles, qui a introduit l'arme nucléaire sur la péninsule coréenne, tout en recourant au chantage nucléaire, tente aujourd'hui de qualifier la République populaire démocratique de Corée d'État voyou en violant le droit international. Malheureusement, c'est une réalité qui caractérise les relations internationales d'aujourd'hui.

Ceux qui souhaitent véritablement apporter une solution pacifique au problème nucléaire de la péninsule coréenne doivent adopter une attitude impartiale, et nous exhortons les États-Unis à prendre part au dialogue dans le but de régler la question.

Ma délégation tient à souligner que la délégation irlandaise doit assumer l'entière responsabilité d'avoir présenté notre pays comme l'unique violateur des traités internationaux relatifs au désarmement et fait de l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement le théâtre d'une confrontation avec nous dans sa déclaration cet après-midi.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa contribution, et je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas. Je voudrais donc faire l'annonce suivante.

Notre prochaine séance plénière officielle aura lieu demain, 3 Mars, à 15 heures, dans cette salle. S. E. M. Bogdan Aurescu, Secrétaire d'État de la Roumanie, prendra la parole devant la Conférence.

La séance d'aujourd'hui est levée.

La séance est levée à 15 h 35.